

MTC E-Learning  
Laure Renéel Représentant légal de  
MTC E-Learning  
1 Rue Georges Bizet  
26000 Valence




Devis de formation valable jusqu'au 31/12/2021

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

**Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).**

Entre les soussignés :

Laure Renéel Représentant légal de MTC E-Learning 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence Numéro SIRET : 52230219900016 Code APE : 8559B  Datadock Organisme validé et référencé 	Et Organisme Financier cachet de l'organisme :	Le stagiaire Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Nom : Prénom : Adresse à compléter :  CP : Ville :  Région : Tel :  E-Mail :  Profession :
--	---	--

Est conclue le contrat de formation suivant, en application des articles L920-13 et Articles L. 6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail.

### I – OBJET, DUREE ET EFFECTIF DE FORMATION

#### Adresse commerciale de l'organisme de formation

Laure Renéel, 1 rue Georges Bizet, 26000 Valence

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation fondé par Laure Renéel « MTC E-Learning s'engage à organiser l'action de formation intitulée :  
« Formation de Praticien en Médecine Acupuncturale et Traditionnelle Chinoise (année 1 à 3) ». Le cursus complet de formation se déroule sur 3 ans pour toute inscription et règlement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, sur 4 ans pour toute inscription et règlement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur 5 ans pour toute inscription et règlement au-delà. La formation comporte l'année 1, 2 et 3 (4 ou 5) avant le passage du diplôme de Praticien en Médecine Acupuncturale et Traditionnelle Chinoise qui se passe

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renéel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renéel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

en présentiel sur 1 journée à Valence, sous réserve de validation des 3 examens annuels de chaque année du cursus (examen à passer et à valider en ligne avec une moyenne de 15/20 minimum).

**L'action** de formation entre dans la catégorie des actions d'enseignement prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

**Elle a pour objectifs de** : Former à la Prise en charge, gestion et traitement de la douleur » en Médecine Traditionnelle Chinoise selon et suivant un programme complet.

**Le lieu de formation** : Les cours ont lieux en E-Learning (en ligne).

**Les horaires** : La plateforme de cours à distance est accessible 24H/24H.

**Date** : L'action de formation se fait par année de formation et ne peut être inférieure à 7 mois.

## II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation entre dans la (en application des articles L920-13 et Articles L. 6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail)

- Catégorie prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail, à savoir la Section 1 : La formation professionnelle tout au long de la vie
- Elle a pour objectif Former en E-Learning (en ligne) des Praticiens de Médecine Acupuncturale et Traditionnelle Chinoise (détails et programme de l'année 1 en annexe du présent contrat)
- Sa durée est fixée à : accès à la plateforme de formation en E-Learning durant 12 mois (par année de formation souscrite) en accès libre. Formation organisée sous forme de « Modules » qui doivent être réalisés et suivit dans l'ordre d'apparition de ceux-ci à l'écran, et se dévoilent en fonction de l'avancé de chacun dans les différents niveaux. Un étudiant ayant effectués sa 1<sup>ère</sup> année avec MTC E-Learning qui s'inscrira en 2<sup>em</sup> année : pourra avoir l'accès de la 1<sup>ère</sup> année de cours une nouvelle fois au tarif supplémentaire de 50€ lors de sa deuxième année. L'action de formation se fait par année de formation et ne peut être inférieure à 7 mois.

**Public** : les professionnels de santé, les non professionnels de santé, les demandeurs d'emploi, les salariés, les retraités et jeunes de 16 ans souhaitant accéder à une formation initiale de base et/ou complète en MTC (Médecine Traditionnelle Chinoise).

### Domaine

- Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) Cursus : « Praticien de Médecine Traditionnelle Chinoise » : Année 1  
Nombre de jours, d'heures, et dates de formation :  
250 H de formation par an estimé en E-Learning.

### Mentions

Année 1 : Fondamentaux de MTC : « Prise en charge de la douleur »  
Année 2 : Diagnostique de MTC : « Gestion de la douleur en MTC »  
Année 3 : Organisation Points & Méridiens : « Traitement de la douleur en MTC »  
Année 4 : Les 4 Temps de l'examen : « Pratique Clinique Traitement de la douleur en MTC »  
Année 5 : Les Types de traitements : « Pratique Clinique Traitement de la douleur en MTC »

**Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat et doit être signé avant toute inscription.**

## III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation le niveau de connaissance(s) suivant : Être autonome quant à la prise de notes, avoir une très bonne connaissance de la langue Française (lue, écrite, parlée). De plus un niveau de 3<sup>ème</sup> générale et une autonomie à l'outil internet sont requis.

**Niveau et prérequis :** LAURE RÉNEL se réserve le droit de refuser toute personne ne remplissant pas les conditions d'admission suite à l'entretien téléphonique obligatoire, et/ou n'entrant pas dans le cadre des « qualités requises afin de devenir praticien » (figurant en annexe), se montrant dangereuse ou ne partageant pas les valeurs de l'école, le stagiaire doit répondre par l'affirmative à plus de 60% aux « qualités requises afin de devenir praticien. Les étudiants inscrit se doivent de respecter les lois sur l'informatique. Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et d'obtenir le niveau auquel il prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation en E-Learning le matériel informatique nécessaire celui-ci n'étant pas fourni par l'organisme de formation, à savoir : Un ordinateur personnel équipé d'une connexion Internet et de suffisamment de débit afin de pouvoir les cours vidéo et au format audio. Tout abandon au cour de l'année de formation est définitive et ne donne lieu à aucun remboursement total ou partiel.

**Les étudiants étrangers** ou ayant effectué tout ou partie de leurs études de Médecine Traditionnelle Chinoise à l'étranger doivent joindre au présent dossier d'inscription : leurs attestations de formation suivie à l'étranger avec nombre d'heures et résultats d'examens scolaire, traduits en Français et certifié par l'ambassade concernée. Les étudiants souhaitant intégrer directement la deuxième année à « MTC E-Learning » doivent joindre au présent dossier d'inscription : leurs attestations de formation suivie dans une autre école avec le nombre d'heures les résultats d'examens scolaire, ainsi que le programme détaillé de leur année. Ils recevront suite à la réception de leur demande faite par téléphone une invitation à passer un test en ligne (facturé 150€) afin de sanctionner le niveau d'entrée attendu, validant l'examen de fin de 1<sup>er</sup> année leur permettant ainsi d'intégrer « MTC E-Learning » directement en deuxième année (à régler uniquement par carte bancaire en ligne suivant les conditions générales de vente du site Internet).

#### IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu sur une durée de 12 mois à compter de la date d'inscription. Et de son règlement.
- Elle est organisée pour un effectif maximum /minimum indéfini du nombre de stagiaires car elle est dispensée en E-Learning.
- Conditions générales : Tout inscription et règlement de l'intégrité du cout de de la formation donne lieu à un droit de connexion à la plateforme de cours en ligne « MTC E-Learning » pour une durée de 1 an. La formation en ligne est réalisée de façon modulaire. Les méthodes pédagogiques et supports de cours diffèrent selon le sujet étudié et peuvent comporter : des fichiers au format audio, des vidéos de présentation type Power Point, des vidéos démonstratives, des liens hypertextes, des fiches de cours, des questionnaires et examens évaluatifs ou formatifs sous forme de Quiz. Les cours théoriques sur « MTC E-Learning » ne comptent pas d'inscrits maximum ou minimum, les stages pratiques obligatoire afin de passer le diplôme d'école à l'IFSMT Valence (5 sur l'ensemble du cursus de 5 ans et à partir seulement de la 2<sup>ème</sup> année) réalisés en partenariat avec l'IFSMT Valence, ont un effectif de 35 stagiaires maximum par stage, des travaux pratiques, ainsi que des exercices à faire quotidiennement (Qi Gong, prise de pouls etc) au maximum 35 stagiaires par formateur. Les outils pédagogiques : Les ouvrages recommandés pour les années de formation sont présentés dans la bibliographie et ne sont pas obligatoires. La prise de note reste prépondérante et indispensable dans une formation de ce niveau et fait partie intégrante de la pédagogie visant à rendre chaque étudiant responsable, autonome et acteur de sa formation. Suivre la formation n'octroie pas de plein droit l'obtention des examens annuels, du diplôme final en fin de cursus ou du diplôme d'école (mené en partenariat avec l'IFSMT Valence), la réussite aux examens valide le passage en année supérieure, la réussite à l'examen final en fin de cursus (quel que soit le nombre d'année intégré au cursus) est sanctionné par l'obtention du diplôme final. Le 1<sup>er</sup> examen de 1<sup>er</sup> année n'a pas lieu avant la fin du sixième mois d'inscription. Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

## Mesures Covid 19 :

Afin de suivre les mesures sanitaires gouvernementales les rassemblements sont en période de crise sanitaire limité à 20 personnes et les gestes barrières ainsi que le port du masque sont obligatoire. En cas de nouveaux confinement les stages pourront être reporté à une date ultérieure et ne donneront donc lieu à aucun remboursement.

## Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

Laure Rénel : Fondatrice auteur et directrice pédagogique de MTC E-Learning.com. Acupuncteur praticienne de MTC et hypno thérapeute : [www.alternative-methode.com](http://www.alternative-methode.com). Directrice et formatrice de l'école partenaire Institut de Formation Supérieur de MTC [www.ifsmtc.com](http://www.ifsmtc.com). Titulaire du DNSMA Diplôme National Supérieur de Médecine Acupuncturale et du DNAT Diplôme National d'Acupuncture Traditionnelle Chinoise, et d'un BEATEP, agréer CAPSAND Chambre Nationale des Professionnels de la Santé Durable. Etudes de bio-médecine fondamentale dispensées par Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie campus Saint-Antoine Paris Via le CSNAT.

## V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fait à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permet de déterminer **si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels** dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM et examens formatifs et évaluatifs certifiant en E-Learning réalisés sur la plateforme « Expert Quiz », tests réguliers de contrôle continu de connaissances notamment par le biais de Quizz constitués de questions et de questions « ouvertes », élaborées, corrigées, et notées par Laure Rénel. Les outils d'analyse de la plateforme sont très puissants et permettent entre autres une analyse fine : des temps de connexion et de visualiser les actions lors des temps de connexion, les résultats des tests quizz par domaines, chapitres, sous chapitres, par support de cours, retrace le parcours utilisateur etc.

Les diplômes et certifications délivrées par MTC E-Learning® sont des titres honorifiques de fin de formation. Ils attestent que leurs détenteurs ont démontré, lors de leur formation, de leur supervision et au travers d'un travail de recherche (mémoire) et/ou d'un contrôle écrit et/ou oral (tests de connaissances continus), ou fin de stages pratique, leur compréhension des outils et processus proposés. En aucun cas et d'aucune manière que ce soit, les diplômes d'école titres honorifiques ne se substituent à un diplôme d'état.

- La formation est validée par la réussite des trois examens certifiant annuels obligatoires par année de formation ainsi que par la réussite de l'examen final de fin de cursus organisé en partenariat avec l'IFSMTC Valence dont la moyenne est fixée à 12/20. Aucune inscription n'octroie de plein droit d'obtenir son diplôme en fin de cursus. Il faudra être présent à tous les stages pratiques obligatoires et les valider (les médecins, masseurs kinésithérapeutes, ostéopathes et sage-femme sont dispensés du stage d'anatomie palpatoire) et satisfaire aux examens finaux. Le programme détaillé de la formation visible et téléchargeable: [www.mtcelearning.com](http://www.mtcelearning.com), sur le site Internet de l'école ainsi que dans la présente convention.
- Pour les étudiants ayants échoués aux examens. Tous les examens échoués peuvent être repassés jusqu'à réussite (le tarif de base inclus le passage des 3 examens annuels, tout examen repassé est facturé 150€ pour frais de dossier (élaboration de nouveaux questionnaires d'examen correction et évaluation des tests etc). La réussite des 3 examens annuels permet un passage en année supérieure. Chaque année d'inscription doit être validé et approuvé par le Directeur.
- A l'issue de chaque année de formation, seront remis au stagiaire : une attestation de formation, le résultat des 3 examens annuels certifiant ou pas de la réussite de chaque examen, une facture des cours acquittés.
- MTC E-Learning se réserve le droit de ne pas réinscrire un stagiaire en année supérieure sans avoir à s'en justifier et malgré l'obtention des examens annuels par le stagiaire.
- Aucune hotline n'est assurée concernant les questions de cours, les explications de ceux-ci étant suffisant à la progression et l'obtention des examens.

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

- Aucun stagiaire n'est autorisé à passer le 1<sup>er</sup> examen de chaque année de formation avant le sixième mois de cours.

## VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, **une attestation** mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action, les résultats de l'évaluation, des acquis de la formation **sera remise au stagiaire** à l'issue de la formation, et ou générée automatiquement par la plateforme de cours.

Les cours de formation sont la propriété de l'auteur Laure Renel et toute copie et diffusion illégale et sans autorisation de ceux-ci de la part du stagiaire (en France ou à l'étranger) est un motif de suppression de son compte utilisateur sur la plateforme MTC E-Learning et de poursuites judiciaires.

## VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Il est communément admis pour les stages en présentiel et/ou en partenariat avec l'IFSMTTC de Valence, les feuilles de présence (cf états d'émargement type rédigés par le Service régional de contrôle) signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

De plus, le suivi peut également, dans certains cas, être justifié à l'aide de documents tels que livret de suivi de formation pour suivre l'évolution du stagiaire dans sa pratique clinique en cabinet hors présentiel.

## VIII – DELAI DE RETRACTATION

Le droit de rétractation ne s'applique pas à l'achat de cours ou de formations en ligne (vous renoncez à votre droit de rétractation pour le contenu numérique fourni sur un support immatériel dont l'exécution a commencé avec votre accord <https://www.service-public.fr>).

## IX – DISPOSITIONS FINANCIERES PAR ANNEE DE FORMATION

**Tarifs pour un financement personnel** : Le prix de l'action de formation est fixé à **1450€ net** de taxe par année de formation et pour un cursus comprenant 4 années (*le nombre d'heures de formation est estimé à 250H par année de formation en ligne*). **Pour (nom du stagiaire) : \_\_\_\_\_ et prénom : \_\_\_\_\_ (du Stagiaire) : soit 1450€ pour la 1er année de formation, et pour un cursus de 4 ans de formation (pour toute inscription avant le 31 décembre 2020)**. Coût horaire de formation est estimé au tarif de l'année de formation divisé par le nombre d'heures annuelle estimé : **de 5,8 € net de taxe pour 250H de formation estimée en ligne par le stagiaire afin d'atteindre les objectifs de formation et de validation d'examens**).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 le prix de l'action de formation est fixé à **1650€ net** de taxe par année de formation et pour un cursus comprenant 5 années.

**Tarifs pour une formation financée (tout ou partie d'un financement) par année de formation**, (pour une prise charge le stagiaire doit entreprendre ses démarches administratives de façon autonome) MTC e-Learning ne monte pas de dossier pour le stagiaire.

Le prix de l'action de formation est fixé jusqu'au 31 décembre 2020 (23H59) à **1750€ net** de taxe par année de formation et pour un cursus comprenant 4 années. Pour les années suivantes non financées le cout s'élèvera à 1450€ par année non financée.

Le prix de l'action de formation est fixé pour toute inscription au-delà du 31 décembre 2020 (23H59) à **1750€ net de taxe par année de formation financée par un organisme** et pour un cursus comprenant 5 années. Pour les années suivantes au financement personnel le cout s'élèvera à 1450€ par année non financée à 1650€/ année de formation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

Le cout horaire de formation est estimé au tarif de l'année de formation, divisé par le nombre d'heures annuelle estimé de 250H soit : Tarif net 1750 : 250H = 7 € cout horaire net de taxe.

### Déclarer un financement total ou partiel :

Une partie du prix susmentionné à hauteur de : \_\_\_\_\_ € net de taxe est acquittée par (nom et adresse de l'organisme financeur) Cachet de l'organisme :

### Modalités de paiement :

Le stagiaire s'engage à verser la somme de **1450,00€** selon les modalités suivantes de paiements :

- Soit en effectuant un virement du cout total de la formation après avoir pris connaissance de la présente convention (ou sur le site internet ou par CB en contactant Laure Renel par SMS) et bénéficiera de 50€ de réduction pour son inscription de deuxième année dans le cadre de notre promotion « parrain/filleul » s'il parraine un autre stagiaire.
- Soit Le stagiaire effectue un premier règlement de 250€ € net de taxe par CB (afin de valider son inscription) en contactant Laure Renel par SMS au tél : 06 61 15 66 85 et adresse 6 chèques maximum libellés à : « Laure Renel » accompagné de son contrat signé à l'adresse commerciale : Laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence. A la réception de la totalité des chèques par MTC E-learning, un compte d'accès sera créé pour une durée de 12 mois. Les chèques antidatés sont interdits, les chèques non signés seront détruits et entraîneront la suspension de l'inscription.

**Les stages :** A partir de la 2ème année les stages suivants seront accessibles aux étudiants. Ils pourront être reportés à une date ultérieure par faute de participant (16 minimum) :

Les stages obligatoires suivants, afin de devenir praticien sont accessibles avec remise de 50€ sur le tarif affiché sur le site <http://www.ifsmtc.com/> pour les étudiants inscrit en cursus complet à MTC E-Learning.

Liste des stages obligatoires à avoir effectué en fin de cursus afin de valider son diplôme de fin d'études à LAURE RÉNEL :

Stage Tui-Na "massage traditionnel Chinois" en présentiel.

Stage d'anatomie palpatoire de surface, en présentiel, en sont dispensés les : médecins, sages-femmes, kinésithérapeutes, ostéopathes (sauf ostéo pour animaux (qui en seront dispensés sous réserve de réussite d'un test).

Puncture Ventouses et Moxibustion, en présentiel.

Stage de Diététique Chinoise ce stage est effectué et valider en E-Learning par MTC E-Learning.

Stage de sino-psychologie, ce stage est effectué et valider en E-Learning par MTC E- Learning.

Tout autre stage proposé sur le site de l'IFSMTC et non obligatoire et peut être commandé et réglé par téléphone.

Les stages obligatoires afin de devenir praticien ne sont pas inclus au tarif annuel et sont à régler uniquement par CB et en téléphonant à l'école : [06 61 15 66 85](tel:0661156685)

### Mesures Covid 19 :

Afin de suivre les mesures sanitaires gouvernementales les rassemblements sont en période de crise sanitaire limité à 20 personnes et les gestes barrières ainsi que le port du masque sont obligatoire. En

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

cas de nouveaux confinement les stages pourront être reporté à une date ultérieure et ne donneront donc lieu à aucun remboursement.

## **X – INTERRUPTION DE LA FORMATION**

- En cas de cessation anticipée (dépassant un délai d'interruption des cours de 2 mois) de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : remboursement de 100€ par mois de formation restant à daté de l'interruption.
- En cas de cessation anticipée (compris dans un délai de 15 jours à 2 mois d'un délai d'interruption des cours) de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : aucun remboursement n'a lieu mais un prolongement au pro rata temporis du nombre de jours d'interruption de la plateforme est effectué.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : aucun remboursement au stagiaire ou à un organisme financeur n'est effectué. L'abandon ou la démission d'un stagiaire de sa formation est définitif et à effet immédiat.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est prolongé. Dans ce cas, les mois d'incapacité à se connecter au cours sur la plateforme sont comptabilisés et prolongent d'autant la durée de connexion à la plateforme de cours.
- Le présent contrat est nominatif et ne pourra en aucune façon être rétrocéder à un tiers, en cas d'abandon de la formation par le stagiaire.
- En cas de défaut de paiement total ou partiel des services fournis aux échéances préétablies avec l'utilisateur, le stagiaire doit verser à l'autoentreprise Laure Renel une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et à l'arrêt de l'accès à la plateforme de cours en ligne.
- Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.
- Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.
- Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.
- Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## **XI – CAS DE DIFFEREND**

A l'inscription le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de :

- La PPDP politique de protection de données personnelles de notre site.
- Du règlement intérieur de l'école.
- Des CGV conditions générales de vente et notamment de l'article 7 pour rappel :

Le droit de rétractation ne s'applique pas à l'achat de cours ou de formations en ligne (vous renoncez à votre droit de rétractation pour le contenu numérique fourni sur un support immatériel dont l'exécution a commencé avec votre accord à la signature ou au 1er règlement <https://www.service-public.fr>

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l'organisme de formation : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu>

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

MTC E-LEARNING Laure Rénel

1 RUE GEORGES BIZET 26000 VALENCE

Tel : 06 61 15 66 85

Numéro de Siret : 52230219900016 APE 8690F

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et déclare approuver les : CGV, (conditions générales de vente), la Politique de protection des données, les qualités requises afin de devenir praticien, du programme détaillé de la formation, des mentions légales (joint en annexe) et visible sur le site Internet.

Fait en double exemplaire, à Valence, le 25 / 12 / 2020. Pour le stagiaire (signataire)

Nom :                      Prénom :    Pour le financeur : Nom :                      Prénom :

Signature :    Signature et Cachet de l'organisme financeur :

Pour Laure Renel MTC E-Learning directrice pédagogique de la formation, formatrice indépendante & acupuntrice.

Signature



Laure Renel

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021



## Modèle remis par Laure Renel pour MTC E-Learning

Devis / offre commerciale valable jusqu'au 31 décembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

### Annexe

Le Programme détaillé est en téléchargement libre sur le site Internet [www.mtcelearning.com](http://www.mtcelearning.com) ainsi que les conditions générales de vente CGV, Politique de protection des données et doivent être approuvés avant toute commande sur le site ou par le présent contrat

**Objectifs de cette formation :** Former en « Prise en charge gestion et traitement de la douleur MTC » des praticiens en Médecine Traditionnelle Chinoise responsables et respectueux, capables de mobiliser l'ensemble des outils de MTC et de prendre en charge la personne dans sa globalité lors d'un soin, dans le respect du patient et des règles d'hygiène, elle vise donc à :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques fondamentales en MTC.
- Acquérir une culture générale ouverte sur le monde et les autres, au travers du regard de la MTC et de ses grands préceptes.
- Comprendre les diverses étapes d'une démarche de soin, du point de vue du patient et de celui du praticien.
- S'approprier l'ensemble des outils de MTC : Historique, origine, bases de la MTC, cosmogonie chinoise, diversité des peuples au travers leurs socio-culture, les grandes théories de MTC (Wu Xing, Yin et du Yang), diagnostique de MTC (Ba Gang), points et méridiens d'acupuncture (organisation, nature et fonctions), Qi Gong, sino-psychologie, diététique du Yin et du Yang, techniques manuelles spécifiques à la MTC.
- S'approprier la diversité des champs de la discipline MTC des points de vue : énergétique, organique, psycho émotionnelle.
- Acquérir des savoirs faire théoriques et techniques permettant aux étudiants de mener à bien une séance de soin : accueil du patient, anamnèse, diagnostique de MTC selon « Les 4 Temps de l'Examen », principe de traitement, choix de points et traitement, suivi des dossiers de patients, tenu d'un cabinet, lien et échange avec l'ensemble des professionnels de santé, évaluation des séances passées, mises en place d'outils méthodologiques : d'évaluation et de satisfaction des patients, feuilles de statistique et d'en analyser les données avec des outils méthodologiques adaptés.
- Produire du soin en toute sécurité : de l'analyse des morphotypes au soin final.
- Percevoir les facteurs pathogènes inhérents à nos sociétés modernes et occidentales.
- Construire un questionnement et un raisonnement propre à la MTC.
- Acquérir l'ensemble des connaissances exigibles requises en MTC afin de dispenser un soin de qualité, non iatrogène et dans le respect des règles d'hygiène, selon 3 axes : l'énergétique, l'organique, l'émotionnel.
- Construire et mener une séance de MTC en tant que praticien.
- Prodiguer un soin personnalisé adapté en prenant en compte la personne et son environnement.
- Être à même de concevoir et gérer un cabinet de praticien de MTC.
- Maîtriser la : Prise en charge, la gestion et le traitement de la douleur en médecine complémentaire
- Acquérir l'autonomie professionnelle.
- Faire rayonner le savoir-faire français en matière de MTC, en France, en Europe et dans le monde.

### Qualités requises afin de devenir praticien :

- Avoir un certain degré d'autonomie concernant : la prise de note en cours, afin de pouvoir synthétiser sous forme écrite les différents éléments de cours, la gestion de son temps de travail quotidien personnel, des

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

capacités de recherches sur Internet ou dans des ouvrages, d'être capable de lire une plaquette de formation et de la comprendre etc.

- Être « Acteur » de sa formation et non uniquement « Consommateur ».
- Avoir des capacités d'abstraction.
- Être cohérent, ouvert d'esprit, emphatique et être capable de se décentrer.
- Être respectueux : des autres (formateurs, étudiants, patients), des horaires, des cadres et des limites posés, des lieux, du matériel.
- Avoir une capacité d'écoute basse.
- Avoir une capacité à se remettre en question.
- Avoir une capacité d'échange et de communication, être capable d'entendre les réponses formulées y compris quand elles ne sont pas celles attendues.
- Avoir de bonnes capacités de compréhension et être à l'aise avec la langue Française (lu, parlée, écrite).
- Une bonne culture générale, et une envie permanente de se perfectionner.
- Souhaiter travailler selon le concept « d'Humanité propre à la MTC ».

D'autre part et comme une évidence : au même titre que l'on ne devient pas chirurgien pour "apprendre à s'opérer soi-même", il est fortement déconseillé d'entrer en formation de MTC en n'ayant pas réglé certaines de ses problématiques de vie, et en espérant le faire lors de la formation.

Car une école est un centre de formation et non un centre médico-social, ce n'est pas un lieu pour venir se faire soigner. Une formation de MTC comme vous vous en doutez, n'a pas pour vocation de se substituer à une thérapie ou à un traitement qu'il soit acupuncturale, médicamenteux, psychiatrique etc.

Afin de garantir à tous nos étudiants de pouvoir progresser et d'avoir un climat d'étude favorable, nous exigeons pour toute inscription d'être autonome quant aux prises de notes.

Nous avons pour vocation de former les praticiens de demain, ce qui implique : des praticiens respectueux, responsables et cohérents. C'est pour cette raison que nous demandons à nos futurs étudiants de rentrer dans le cadre des "Qualités requises afin de devenir praticien" tant dans les propos que les comportements, afin de garantir à tous un climat d'études favorable et idéal pour chacun.

## **Conditions Générales de Vente Laure Renel pour le Site : MTC E-Learning.com**

### **Article 1 Objet**

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'autoentreprise de Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) et de ses clients dans le cadre de la vente de formations et de cours en ligne.

Toute prestation accomplie par l'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **Article 2 Présentation des produits**

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées dans la rubrique « Catalogue de formations » du présent site. Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel. La responsabilité de l'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Tous les textes et images présentés sur le site de l'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

### **Article 3 Durée de validité des offres de vente**

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

Le suivi du cursus de formation à distance acheté est valable pendant une durée de 12 mois à partir de la date d'inscription.

#### **Article 4 Prix des produits**

Les rubriques « Catalogue de formations » de notre site indiquent les prix en euros Net.

L'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits commandés, les cursus de formation commencés sont facturés au prix en vigueur lors de l'enregistrement de la commande (les prix n'évolueront pas d'une année sur l'autre en cours de cursus).

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

#### **Article 5 Commande**

Le client valide sa commande après avoir lu et accepté les présentes conditions de vente. Avant cette validation, il est systématiquement proposé au client de vérifier chacun des éléments de sa commande ; il peut ainsi corriger ses erreurs éventuelles.

L'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) confirme la commande par courrier électronique ; cette information reprend notamment tous les éléments de la commande et le droit de rétractation du client.

Les données enregistrées par l'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) TC constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Celle-ci est archivée par la société IFSMTC dans les conditions et les délais légaux ; le client peut accéder à cet archivage en contactant le service Relations Clients à : [contact@mtcelearning.com](mailto:contact@mtcelearning.com) ou par téléphone au : 06 61 15 66 85.

#### **Article 6 Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue par carte bancaire : sur le Site de Laure Renel [www.mtcelearning.com](http://www.mtcelearning.com), ou par carte bancaire après appel téléphonique avec l'outil Lyf Pro, ou par chèques, ou par virement bancaire.

#### **Article 7 Délai de rétractation**

Le droit de rétractation ne s'applique pas à l'achat de cours ou de formations en ligne (vous renoncez à votre droit de rétractation pour le contenu numérique fourni sur un support immatériel dont l'exécution a commencé avec votre accord <https://www.service-public.fr>).

#### **Article 8 Retard de paiement (clause applicable aux professionnels)**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services fournis aux échéances préétablies avec l'utilisateur, l'acheteur doit verser à l'autoentreprise Laure Renel (Site Internet MTC E-Learning) une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et à l'arrêt de l'accès à la plateforme de cours en ligne.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## Article 9 Relations clients – Service après-vente

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h au service Relations Clients de la société

Siège social :

Laure Renel 1Rue Georges Bizet  
26000 Valence  
Tél : 06 61 15 66 85

N° Siret : SIRET : 522302199 00016

E-mail : contact@mtcelearning.com

## Article 10 Données personnelles

Dans le cadre de la Loi Informatique et Liberté, l'apprenant dispose d'un droit d'accès et rectification aux informations stockées dans nos bases de données.

## Article 11 MTC et Législation

Le client en validant sa commande après avoir lu et accepté les présentes conditions générales de vente, reconnaît être informé qu'à ce jour : la MTC (Médecine Traditionnelle Chinoise) n'est toujours pas reconnue en France, que ces titres et diplômes sont des titres honorifiques qui ne se substituent en rien à des Diplômes d'État.

Pour le stagiaire :

Pour le financeur :

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Signature :

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour MTC-E-Learning :



Laure Rénel

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Préambule

MTC E-LEARNING est un organisme de formation professionnel indépendant, domicilié à : 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence. Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'MTC E-LEARNING dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : MTC E-LEARNING sera dénommée ci-après : OF « organisme de formation » ; les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ou « étudiants » ; le directeur de la formation à l'MTC E-LEARNING sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

### Dispositions Générales

**Article 1 :** Conformément aux articles L 6352-3, L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

### Champ d'application

**Article 2 :** Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'MTC E-LEARNING et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par L'MTC E-LEARNING et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

**Article 3 - Lieu de la formation :** La formation a lieu dans des locaux adaptés aux séminaires loués par MTC E-LEARNING, généralement dans les locaux de « Buro Club » 105 Rue des Mourettes 26000 Valence. Les dispositions du présent Règlement sont applicables au sein des locaux loué par MTC E-LEARNING et dans tout espace accessoire à l'organisme (salles de cours et sites visités, etc) pendant toute la durée de la formation. Toutefois, conformément à l'article R 6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Si une formation est dispensée à distance le présent règlement est non applicable.

### Hygiène et sécurité

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

#### **Article 4 - Règles générales :**

**Mesures préventives Covid :** Afin de respecter les gestes barrières et les mesures gouvernementales en vigueur suite à la crise sanitaire que nous traversons engendré par le Covid : le nombre de participants est limité à 15 participants et la disposition des emplacements assis respectera la distance préconisée de 1M par participant, avec port du masque obligatoire pour tous.

#### **Prévention des risques :**

La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme et sur le lieu de la formation. Elles doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

**Article 5 - Boissons alcoolisées :** Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

**Article 6 - Interdiction de fumer :** En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

**Article 7 - Consignes d'incendie :** Conformément aux articles R 4227-28 à R4227-33 du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

**Article 8 - Accident :** Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

#### **Discipline**

**Article 9 - Tenue et comportements :** Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente, en tenue règlementaire de l'école pour participer au cours pratiques : tenues à l'image et aux couleurs de l'école, respecter les règles de fonctionnement annoncées en début de formation et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme, des locaux et du matériel.

**Article 10 - Horaires de stage :** Les horaires de stage sont fixés par MTC E-LEARNING et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. MTC E-LEARNING se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stages en fonction des nécessités de service et de l'évolution des mesures Covid19. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par MTC E-LEARNING aux horaires d'organisation de stages. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation, soit le secrétariat de MTC E-LEARNING. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire.

**Article 11 - Accès au lieu de formation :** Sauf autorisation expresse de MTC E-LEARNING, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent : y entrer ou y demeurer à d'autres fins et/ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme. Les enfants, familles, amis et les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

**Article 12 - Usage du matériel :** Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

**Article 13 - Enregistrements :** Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, de filmer les sessions de formation. Les enregistrements audios sont autorisés avec accord du formateur.

**Article 14 - Documentation pédagogique :** La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

**Article 15 - Vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires :** MTC E-LEARNING décline toute

A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

14

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B  
« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)  
Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021

responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

**Article 16 - Sanctions :** Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister : soit en un avertissement ; soit en un blâme ; soit en une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise : l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ; l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

**Article 17 - Procédure disciplinaire :** Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit : Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre ou de courriel qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée. Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

#### Publicité et date d'entrée en vigueur

**Article 18 - Publicité :** Le présent règlement est remis à chaque stagiaire sous forme papier et/ou électronique.

**Article 19 :** Un exemplaire de ce règlement est disponible dans les locaux de MTC E-LEARNING.

Nom :                                      prénom :                                      Date :                                      *Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :*

Pour MTC-E-Learning :

Laure Rénel



A ce jour la MTC n'est pas reconnue en France.

Les diplômes obtenus sont des titres honorifiques et ne se substituent en aucune manière à des Diplômes d'État  
Laure Renel représentante de MTC E-Learning.com Tel : 06 61 15 66 85 Adresse : laure Renel 1 Rue Georges Bizet 26000 Valence  
N° Siret : 52230219900016 APE : 8559B

« Enregistré sous le N° d'activité 84260301326 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes »  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Convention parue le 23/06/2020 et valable jusqu'au 31/12/2021